

# Conditions Générales de Vente – Extrait applicable aux devis

SARL La Bicoque Atelier Bois – SIRET : 952 435 063 00021

La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

## **1 — Rendez-vous et devis**

La première rencontre ainsi que le premier devis estimatif sont offerts. Si des modifications sont demandées, chaque nouvelle version de devis est facturée 59 € HT. Ces frais sont déduits du montant final en cas de signature du devis. Les études ou conceptions sur mesure peuvent être facturées selon les forfaits en vigueur.

## **2 — Variation des prix**

Les prix indiqués sur les devis sont établis sur la base des éléments connus lors de leur rédaction. Ils peuvent évoluer selon le temps réellement nécessaire, les variations de prix des matériaux, ou l'ajout de fournitures non prévues initialement. Toute modification significative est validée avec le client.

## **3 — Acomptes**

La validation du devis entraîne le versement d'un acompte : 30 % pour les interventions techniques et 40 % pour les projets complets d'aménagement. Certains équipements comme les toits relevables ou banquettes homologuées peuvent nécessiter un acompte spécifique indiqué sur le devis.

## **4 — Paiement du solde**

Le solde de la facture est exigible à la restitution du véhicule. La société se réserve le droit de retenir le véhicule jusqu'au paiement complet.

## **5 — Retard de paiement**

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € par jour de retard sera appliquée pour les clients particuliers à compter de la date d'exigibilité.

## **6 — Délais de réalisation**

Les délais sont donnés à titre indicatif. La société ne pourra être tenue responsable des retards liés aux fournisseurs, aux contraintes techniques ou à un cas de force majeure.

## **7 — Dépôt du véhicule et responsabilité**

Un état des lieux du véhicule est réalisé lors du dépôt avec prise de photos. Un bon de sortie est signé lors de la restitution. Toute réclamation doit être faite avant sa signature. Assurance : MULTI RISQUES DES PROFESSIONNELS DE L'AUTO – Contrat n°616155900003.

## **8 — Objets laissés dans le véhicule**

Le client doit retirer tous ses effets personnels avant dépôt. La société ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou dégradations.

## **9 — Garanties**

Les interventions techniques et kits sont garantis 2 ans pour les défauts liés à l'installation. Les appareils sont garantis selon les conditions des fabricants. Toute modification par le client avant constatation peut annuler la garantie.

## **10 — Transformation et homologation**

Certaines transformations peuvent nécessiter des démarches administratives. L'utilisation du véhicule avant finalisation complète de l'aménagement se fait sous la responsabilité du client.

## **11 — Modification du projet**

Toute modification en cours de projet nécessite un nouveau devis validé par le client. Les éléments déjà réalisés ou non modifiables ne pourront être remis en cause.

## **12 — Annulation**

En cas d'annulation par le client après validation du devis, les acomptes versés ne seront pas remboursés car ils couvrent les frais engagés et commandes fournisseurs.

## **13 — Stationnement du véhicule**

Si le véhicule reste stationné plus de 3 jours après la fin des travaux, des frais de gardiennage de 30 € par jour seront appliqués.

## **14 — Retours marchandises**

Les retours sont acceptés sous 30 jours si le produit est en bon état. Tout défaut ou casse doit être signalé dans les 48 heures après réception.

## **15 — Réserve de propriété**

Les marchandises restent la propriété de la société jusqu'au paiement complet.

## **16 — Stationnement prolongé et abandon de véhicule**

Si le véhicule reste stationné plus de 3 jours après la fin des travaux, des frais de gardiennage de 30 € par jour seront facturés. Si le véhicule n'est pas récupéré dans un délai de 30 jours après notification de fin de travaux, la société pourra engager les procédures prévues par la réglementation relative aux véhicules abandonnés.

Signature du client précédée de la mention : « Lu et approuvé – Bon pour accord »